

Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PACA
A l'attention de SCADE/UEE

Avignon, le jeudi 22 juin 2017

Dossier suivi par : Nathalie DUMAINE
n.dumaine@quadran.fr / +33 (0)6 23 94 71 52

Objet : Demande d'examen de cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la société « Chocolaterie de Provence » à Marseille (Bouche du Rhône - 13).

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles R.122-2, R.122-3, R.122-6 et R.122-4 du code de l'environnement, je vous consulte pour un examen de cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Cette demande a lieu dans le cadre d'un projet d'**ombrières photovoltaïques** d'une puissance de **800 kWc** sur le **parking de la société « Chocolaterie de Provence » à Marseille (Bouche du Rhône - 13)**, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure dans votre site internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15289> ;
Ainsi que l'annexe 1 intitulée « informations nominatives relatives au(x) maître(s) d'ouvrage ou pétitionnaire(s) » et un dossier technique supplémentaire.

L'autorité environnementale dispose d'un délai de 35 jours pour prendre sa décision, à compter de la réception du formulaire complet. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Vous souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Tom CALLON
Assistant chef de projets



QUADRAN SAS - Agence Sud-Est
Technopôle Agroparc - 324, rue Jean Dausset
BP 41587 - 84140 AVIGNON
Tél. : 04 90 16 93 15
SIRET : 434 836 276 00239
www.quadran.fr

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une centrale photovoltaïque en ombrière sur le parking de la société Chocolaterie de Provence au 43 chemin Vicinal de la Milière à Marseille 13011

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

QUADRAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Marc BOUCHET

RCS / SIRET

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 0 2 3

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières de parking d'une puissance de 800 kWc, implantée sur le parking de la société Chocolaterie de Provence à Marseille.

Chaque ombrière est composée d'une structure et de panneaux photovoltaïques.

La structure est constituée d'un châssis métallique et de supports reliés au sol par des ancrages.

Le système d'ancrage sera constitué de fondations en bétons enterrés.

Le dimensionnement des structures et de leur fondations prennent en compte les conditions météorologiques locales et notamment la résistance aux rafales de vent.

Les panneaux photovoltaïques assureront l'étanchéité des abris.

Leur hauteur, de 3.5m au point bas et 6m au point haut, permet aux véhicules de circuler et de stationner facilement.

L'électricité générée par les panneaux transitera le long des structures, puis sera acheminée et enterrée jusqu'au poste de livraison.

4.2 Objectifs du projet

La construction d'une centrale photovoltaïque en ombrières d'une puissance de 800 kWc sur le parking de la société Chocolaterie de Provence à Marseille, servira à produire de l'électricité décarbonée en valorisant les espaces urbanisés.

L'avantage des ombrières est de:

- Valoriser les places de parking
- Générer de l'ombre pour les véhicules et les usagers
- Protéger les véhicules et les usagers des intempéries
- Produire une électricité verte
- Mettre en place des éclairages led et faire des économies d'énergies

Le ministre chargé de l'énergie encourage l'utilisation des surfaces déjà artificialisées et la synergie avec d'autres projets, critères qui permettent de réduire l'impact environnemental des projets photovoltaïques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux à la charge du maître d'ouvrage, QUADRAN ou une de ses filiales, est estimée à 1 mois.

Le planning sera en adéquation avec les dispositions de délai maximum de mise en service industrielle de l'installation préconisées dans le cahier des charges de l'appel d'offre. A savoir un délai de 24 mois à compter de la notification de la décision par le Ministre.

Le phasage des travaux doit être décidé, en coordination avec le propriétaire foncier du terrain sur lequel les ombrières seront implantées.

Les grandes phases seront les suivantes:

- Clôturer le chantier
- Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et une aire de stockage pour l'arrivée des équipements
- Réaliser le terrassement des locaux techniques
- Creuser les tranchées pour le réseau électrique
- Installer les structures, les ombrières, puis raccorder les modules
- Implanter le poste de livraison
- Câbler et raccorder au réseaux
- Reprise de l'enrobé des zones de parking impactées par le projet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans à compter de la mise en service de la centrale.

En phase d'exploitation, aucune présence humaine permanente n'est nécessaire.

Le monitoring des performances s'effectuera à distance.

Les opérations de maintenance préventive seront planifiées et pilotées par l'équipe d'exploitation basée à Domazan à proximité des grands axes circulations.

Les ombrières apporteront un confort supplémentaire pour les usagers en permettant aux véhicules d'être à l'abri des intempéries et du soleil. Dans ce dernier cas, cela limitera l'augmentation de température de l'habitacle en réduisant le besoin de climatisation au démarrage lors des journées fortement ensoleillées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	8068 m ²
Surface totale des ombrières	3990 m ²
Hauteur des ombrières min et max	3.5 m et 6 m
Surface construite du local	16 m ²
Hauteur du local	3 m
Puissance installée	environ 800 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet du parking de la société Chocolaterie de Provence situé à Marseille concerne les parcelles cadastrales D 133 - 139 - 75.

Les ombrières seront implantées sur des places de parking situées sur une partie des parcelles sus-nommées.

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°29'48"2 Lat. 43°17'13"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Marseille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus d'un kilomètre de distance sépare le parking du site Natura 2000 type ZSC
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier pour l'acheminement des matériels et du poste de livraison. En phase d'exploitation, très peu d'interventions sont à prévoir, d'où un impact négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit uniquement en phase de chantier pendant la journée, avec l'acheminement des matériels par camions et la manipulation des structures métalliques.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier, où les déchets sont acheminés vers des filières de traitement spécifiques.</p> <p>Pas de déchet pendant la phase d'exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation d'ombrières photovoltaïques protégera les véhicules des usagers du soleil et des intempéries. La production d'énergie 100% renouvelable permettra d'injecter sur le réseau électrique une énergie produite localement et sans émissions de gaz. Impact favorable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de chocolaterie de Provence à Marseille est un projet de valorisation des espaces urbanisés.

Aucun impact sur la biodiversité n'est à prévoir.

Nous pensons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>